

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

## DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT

N° 24/30

SEANCE DU 24 JUIN 2024

Nombre deMembres

En Exercice : 14

Présents : 9

Procuration : 4

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 12 juin 2024.

Membres présents à la séance : Mmes MM. BALSEM Lydie, BLANC Valérie, BILLET Benoît, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie

Membres excusés : VERDET Patricia (pouvoir à Pascale BOSSON) – ANDRE Bérengère (pouvoir à Sophie SELLIER – FOUCART Bernard (pouvoir à Laurent CARREZ) – LECOQ Frédéric (pouvoir à Claude FILLOD), ARTERO Véronique.

Secrétaire de Séance : Joël PRUDHOMME

**Objet : Tarifs ALSH / Périscolaire et cantine**

Par convention de partenariat en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020 la Commune d'INJOUX-GENISSIAT a confié à l'Association FAMILLES RURALES la gestion l'Accueil de Loisirs – POTOMOMES et de la Cantine Scolaire MIDIMOMES.

Les tarifs applicables à la restauration et au centre de loisirs varient en fonction des ressources des familles. Ils sont établis sur la base du quotient familial calculé au moment de l'inscription.

Il convient de réviser les tarifs applicables à compter de la rentrée scolaire 2024, tels que définis en annexe de la présente délibération.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal A l'UNANIMITE**

⇒ **Prend** connaissance et **Approuve** la grille tarifaire telle que définie en annexe de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire

Le Maire,

Joël PRUDHOMME

Denis MOSSAZ

